



10.9/16.10.2003

PLAN D'EXECUTION 2004 – 2007

POUR LE PROGRAMME FEDERAL CAMPUS VIRTUEL SUISSE

Lors de sa séance du 16 octobre 2003, la Conférence universitaire suisse a adopté le plan d'exécution du programme Campus virtuel suisse pour la période 2004-2007 et alloué une enveloppe de 30 millions de francs pour les quatre années à venir. Les crédits alloués pour les années 2006 et 2007 sont toutefois assortis d'une réserve pour le cas où le parlement fédéral procéderait à des coupures financières supplémentaires ainsi qu'en fonction des besoins réels et de l'évolution du programme.

1. Introduction

Le programme fédéral *Campus virtuel suisse* (SVC¹) s'inscrit dans un processus visant à promouvoir la "société de l'information" et à faire bénéficier la formation et en particulier l'enseignement supérieur des possibilités offertes par les technologies modernes de l'information et de la communication. Le SVC veut ainsi offrir aux étudiants une mobilité virtuelle, soit la possibilité de suivre électroniquement des cours de qualité reconnue. Sur le plan pratique, l'objectif principal est le développement d'unités d'enseignement disponibles sur Internet. Le programme d'impulsion SVC lancé dans la période 2000-2003 et financé dans le cadre des contributions liées à des projets selon la loi sur l'aide aux universités (LAU) a permis le développement de projets visant la création de cours en ligne destinés à être intégrés dans les plans d'études des universités principalement. Les écoles polytechniques fédérales (EPF) et les hautes écoles spécialisées (HES) ont également participé au programme. Dans son Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007, le Conseil fédéral a proposé un montant de 37 millions de francs pour poursuivre le développement du SVC. Ces crédits doivent permettre de réaliser le «programme de consolidation» proposé à la Confédération par la Conférence universitaire suisse et son Comité de pilotage en charge du programme.

2. Le programme d'impulsion SVC 2000-2003

La cinquantaine de cours développés dans le cadre du programme d'impulsion SVC couvre un large spectre de domaines universitaires des sciences humaines et sociales, des sciences exactes et naturelles, des sciences techniques et de la médecine. D'ici à la fin 2003, la plupart des projets SVC seront dans une phase de test et de validation de

¹ L'abréviation SVC, de l'anglais « Swiss Virtual Campus », a également été retenue pour le français et l'allemand

façon à pouvoir ensuite être intégrés dans les filières d'études. De nombreux projets sont organisés selon la formule mixte dite du «blended learning», jugée particulièrement pertinente du point de vue pédagogique, impliquant à côté de l'offre de cours en ligne une certaine part d'enseignement présentiel. Le Comité de pilotage, qui a suivi à plusieurs stades l'évolution des projets, considérait à la fin 2002 qu'une majorité d'entre eux était de bonne, voire d'excellente qualité. Une évaluation du programme SVC est actuellement en cours. Ses résultats sont attendus pour le printemps 2004.

Dans le cadre du programme d'impulsion, divers mandats ont été donnés pour soutenir indirectement le développement des projets au niveau technique et pédagogique, ou étudier des questions d'intérêt général (e.a. aspects juridiques, fonctionnement des activités d'enseignement en ligne, communication). A la fin 2003, une plate-forme nationale (WebCT Vista), financée pour deux ans par le programme SVC, sera en service sur un serveur géré par SWITCH.

Depuis le lancement du programme en 2000, le Comité de pilotage a pu constater que l'intérêt suscité dans les hautes écoles par l'enseignement en ligne a sensiblement augmenté et que les activités en la matière, qui bénéficient d'un large soutien institutionnel, se sont intensifiées. Par ailleurs, comme l'ont relevé de nombreux partenaires du SVC, le développement des projets en réseau, condition pour bénéficier d'un soutien SVC, a permis des discussions et des échanges sur le contenu des cours comme cela ne s'était guère vu auparavant. De leur côté, les étudiants ont indiqué récemment que les nouvelles technologies d'apprentissage peuvent constituer un enrichissement de l'enseignement².

3. Le programme de consolidation SVC 2004-2007

En automne 2001, le Comité de pilotage SVC a élaboré une proposition de «programme de consolidation visant à renouveler l'enseignement et l'étude³» pour la période 2004-2007. La CUS a mis ce projet en consultation auprès des hautes écoles et de divers milieux concernés. Sur la base des réponses reçues et de la discussion dans le cadre de la Commission SVC, le document a été adapté puis transmis à l'Office fédéral de l'éducation et de la science en mai 2002. Comme son nom l'indique, le nouveau programme doit permettre la consolidation des acquis du programme d'impulsion et soutenir de nouveaux développements pour atteindre les objectifs visés et assurer un effet durable. Par ailleurs, le programme veut répondre aux attentes des universités puisque, dans son «plan pluriannuel national 2004-2007», la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) retient comme objectif prioritaire le renforcement de la formation universitaire et le renouvellement de l'enseignement avec notamment le recours aux technologies de l'information et de la communication et, comme objectif particulier, la couverture de 10% de la formation universitaire au moyen des nouvelles technologies de l'éducation (NTE).

Le programme de consolidation reprend, pour l'essentiel, les objectifs du programme d'impulsion qui s'appuyait sur les grandes lignes définies dans le Message FRT 2000-2003. Certaines adaptations ont toutefois été apportées pour tenir compte des expériences réalisées et pour mieux s'insérer dans le contexte actuel des hautes écoles. Elles touchent en particulier les modalités de financement et de développement des

² « Perspectives 2007 », UNES

³ Le document est disponible sur le site web de la CUS à l'adresse suivante
http://www.cus.ch/Fr/F_Projekte/F_Projekte_Campus/Projets_Camp1.html (version française) et
http://www.cus.ch/De/D_Projekte/D_Projekte_Campus/Projekte_VCS.html (version allemande)

projets ainsi que l'organisation du programme. Le programme de consolidation comprend quatre volets de financement:

- Centres de compétence, de service et de production dans chaque haute école [3.1.]
- Utilisation et maintenance des projets développés [3.2.]
- Développement de nouveaux cours (nouveaux projets) [3.3.]
- Services destinés aux hautes écoles et coordination [3.4]

Les moyens alloués dans le cadre des contributions liées à des projets selon la LAU sont destinés aux universités. Comme jusqu'ici, les HES et les EPF participeront au programme avec leurs propres moyens. Les HES pourront bénéficier de subventions allouées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) alors que les projets des EPF seront financés par leur propre institution. Les frais communs (activités transversales) des projets auxquels participent universités, écoles polytechniques fédérales et hautes écoles spécialisées pourront être pris en charge par le programme.

3.1. Centres de compétence, de service et de production dans chaque haute école (CCSP)

Ce nouvel élément clé du programme vise à créer dans chaque haute école – pour la plupart des hautes écoles il s'agit d'adapter et de développer ce qui existe déjà – un centre de compétence comprenant une équipe de production pour le développement de nouveaux cours en ligne et pour la maintenance des cours développés. Des solutions de coopération avec d'autres hautes écoles peuvent également être envisagées. Les CCSP doivent assurer, par le recours à des équipes professionnelles permanentes, la production de cours de qualité de façon plus rationnelle et plus économique. Ce mode d'organisation doit également permettre de mieux intégrer le développement de cours en ligne dans la stratégie de l'université. Les CCSP devront travailler en étroite collaboration avec les responsables des cours dans les facultés. Ainsi un médiateur, financé par le programme, assurera la coordination entre l'équipe professionnelle de production et le réseau des partenaires « détenteurs du savoir » (les professeurs) en ce qui concerne l'acquisition des savoirs, le design du cours et le processus de son développement. En outre, un coordinateur local SVC (à temps partiel) devrait être désigné par chaque université pour assurer les liens entre les divers acteurs locaux impliqués, avec les partenaires, ainsi qu'avec les institutions du SVC (Comité de pilotage, coordination). Le Comité de pilotage part de l'idée qu'à l'issue du programme les CCSP resteront en activité.

Financement: Une enveloppe de 8 millions de francs (2 millions par an) est prévue pour le soutien financier des CCSP. Chaque université recevra un socle fixe de 100'000 francs par an, et un montant global d'un million de francs par an sera réparti entre les universités en fonction de l'effectif des professeurs, du corps intermédiaire supérieur et des étudiants (part variable). Pour 2004 et 2005, la contribution annuelle de base pour les diverses universités, qui se fondent sur les statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) 2002, sont les suivantes (calculs détaillés en annexe):

Bâle	198'102	Genève	285'293	Neuchâtel	138'318
Berne	231'137	Lausanne	237'571	St-Gall	153'529
Fribourg	196'605	Lucerne	109'509	USI	117'532
Zurich	332'404				

Pour 2006 et 2007, les calculs seront adaptés aux statistiques les plus récentes.

En outre, pour chaque nouveau projet à développer, un «overhead» unique de 100'000 francs sera alloué au CCSP de l'université en charge du développement du projet. Les fonds alloués pour le soutien des CCSP seront versés aux rectorats des universités. Un rapport sur les activités du centre et l'utilisation des moyens alloués sera soumis annuellement par le coordinateur local au Comité de pilotage, qui vérifiera si les conditions de financement sont bien remplies.

3.2. Utilisation et maintenance des projets développés

Les projets de cours développés durant la période 2000-2003 seront terminés d'ici à la fin 2003 ou, pour ceux d'entre eux pour lesquels une prolongation a été accordée, vers l'été 2004. En vue de cette première phase d'exploitation des projets, le programme de consolidation prévoit un soutien financier pour l'utilisation des cours dont la qualité aura été reconnue ainsi que pour leur maintenance. Il y aura lieu généralement d'effectuer quelques adaptations du cours compte tenu notamment des tests effectués et de procéder à la formation des tuteurs. En outre, comme tout produit logiciel, les logiciels d'enseignement (cours en ligne) nécessitent une mise à jour régulière aussi bien en ce qui concerne leur contenu que leur support technique. Il en va de même pour les projets de la 3^{ème} série qui auront été développés avec succès.

Le Comité de pilotage préconise de confier la responsabilité de la maintenance au CCSP, cela en collaboration étroite avec le chef de projet, qui pourra, selon le cas, associer également des membres de l'équipe qui a produit le cours. Le coordinateur local sera responsable de l'organisation de la maintenance sur le site et assurera les liens entre les acteurs et les partenaires concernés.

Les demandes de financement seront déposées par les chefs de projet à l'attention du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage procédera à la sélection des projets qui pourront bénéficier d'un soutien financier en se fondant sur les critères initiaux du programme. Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- Le réseau des partenaires utilisateurs du cours
- La réduction de l'enseignement ex-cathedra [une part d'enseignement présentiel («blended learning») est acceptée]
- Les résultats des tests auxquels aura été soumis le cours et l'accueil réservé par les étudiants
- Les conditions et modalités d'utilisation du cours ainsi que sa reconnaissance (par l'attribution de points ECTS ou par d'autres modalités)
- Le soutien apporté par l'institution et sa contribution financière.

Financement: Une enveloppe de 6 millions de francs est prévue pour le soutien de l'utilisation et de la maintenance des cours. Les cours retenus bénéficieront d'une subvention annuelle de 50'000 à 70'000 francs par an en fonction notamment du nombre de partenaires et du nombre d'étudiants concernés, ce qui permettra de financer 28 à 30 projets universitaires. Le financement est prévu pour une durée initiale de deux ans. Si nécessaire, une prolongation du financement pourra être accordée. Selon les besoins, les projets de la 3^{ème} série qui auront été développés avec succès pourront également bénéficier d'un soutien pour l'utilisation et la maintenance des cours, cela dans le cadre des moyens figurant au plan financier. Les fonds alloués seront versés aux rectorats des universités. Un rapport annuel sur l'utilisation des cours, les activités de maintenance et l'utilisation des moyens alloués sera soumis par le coordinateur local au Comité de pilotage, qui vérifiera si les conditions de financement sont bien remplies.

3.3. Développement de nouveaux cours (appels à propositions pour de nouveaux projets)

Le renouvellement de l'enseignement et de l'étude universitaires par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, en particulier l'objectif de la CRUS visant la couverture de 10% de la formation universitaire au moyen de ces technologies, implique un élargissement de l'offre de cours en ligne, que veut soutenir financièrement le programme de consolidation. Pour des raisons organisationnelles et logistiques, deux appels à propositions - 3^e et 4^e séries de projets - seront lancés, l'un en 2003 et l'autre en 2005, permettant ainsi de répartir le travail des CSSP sur les quatre ans de la période.

Le principe du développement de cours en réseau est maintenu (au moins trois partenaires) et les projets devront bénéficier de l'appui des hautes écoles concernées. Le développement des cours sera en principe réalisé par les CCSP en collaboration étroite avec les chefs de projets. Un médiateur, financé par le programme, assurera la liaison entre les «détenteurs d'un savoir» – les enseignants partenaires – et l'équipe professionnelle de production de l'université du chef de projet. La durée du projet sera en règle générale de deux ans.

Le Comité de pilotage procédera à la sélection des meilleurs projets, qui se fera en deux étapes: esquisses de projets et, pour les meilleures d'entre elles, propositions de projet. La procédure de sélection pourra également comprendre, avant la décision finale du Comité de pilotage, une discussion avec les autorités universitaires concernées au sujet des projets déposés (membres du rectorat, doyens de faculté).

Critères de sélection prioritaires

- Un réseau comprendra au moins trois partenaires des hautes écoles. Des partenaires d'une haute école étrangère ainsi que des partenaires du monde économique pourront également participer à un projet, mais sans financement du SVC.
- Par leur engagement, les institutions impliquées confirmeront qu'une fois développé le cours sera bien intégré dans un plan d'études et honoré de points ECTS.
- Le projet doit être pertinent et d'un impact décisif. Le nouveau cours en ligne doit être complémentaire aux cours en ligne existants (ne pas faire double emploi avec les cours issus du programme d'impulsion SVC).
- Le projet doit se baser sur des objectifs clairs et bien définis, et comprendre un plan d'exploitation et/ou de diffusion convaincant.
- Le nouveau cours en ligne doit apporter à l'étudiant et à l'enseignant une valeur ajoutée évidente et ses objectifs pédagogiques doivent être pertinents.
- L'architecture du cours doit s'articuler sur des parties ou modules d'enseignement pouvant être réutilisés.
- Le projet devra bénéficier d'un soutien financier de l'institution (contribution propre selon l'ordonnance LAU).

Autres critères de sélection

- Nombre d'utilisateurs visés (masse critique/efficience)
- Compétences réunies au sein du réseau des partenaires (participants bien assortis et bien engagés)
- Gestion du projet (planification du projet adéquate, p.ex. étapes, objectifs d'étapes, délais, etc., y c. concept d'évaluation)

- Plan financier d'ensemble approprié
- Coopération interinstitutionnelle attestée par lettres ou par contrats signés
- Utilisation de plates-formes existantes
- Plurilinguisme
- Design et media innovateurs
- Approche nouvelle favorisant l'acquisition et le transfert de connaissance
- Possibilité d'adaptation et de segmentation du cours en vue de la formation continue

Critères particuliers pour les HES

- Modèle de répartition des coûts: contribution de l'institution à hauteur d'au moins 30%
- Stratégie/concept propre aux HES concernant l'implémentation de CCSP au sein de leurs institutions
- Nombre de points ECTS attribué ainsi que nombre d'étudiants touchés par année
- Préférence sera donnée à des cours conçus en «blended learning»
- Idem pour des cours permettant une utilisation future du matériel pour la formation continue
- Les projets prévoyant une intégration de leur matériel au sein de la nouvelle structure de Bologne bachelor/master ont de meilleures chances d'être sélectionnés

Financement: Une enveloppe de 9,5 millions de francs est prévue pour le développement de nouveaux cours. Chaque projet retenu bénéficiera d'une subvention unique d'env. 200'000 francs destinée au chef de projet (notamment pour le médiateur) et d'un «overhead» de 100'000 francs destiné au CCSP. Les fonds alloués seront versés aux rectorats des universités. Une bonne trentaine de nouveaux projets universitaires pourront ainsi être financés.

3.4. Services destinés aux hautes écoles et coordination

3.4.1. Mandats

Pour soutenir le développement de cours en ligne dans les hautes écoles, la réalisation de conditions cadre est importante. Il est ainsi souhaitable de pouvoir offrir des services centraux aux hautes écoles. Il s'agit notamment de services techniques (questions liées aux plates-formes informatiques, mise à disposition et maintenance de plates-formes nationales pour les cours en ligne, etc.) ou de l'étude de questions intéressant l'ensemble du programme. Comme jusqu'ici ces services seront financés par le programme sous la forme de mandats sous la responsabilité du Comité de pilotage.

Financement: Une enveloppe de 4,5 millions de francs est prévue pour le financement de services généraux destinés aux hautes écoles et de mandats durant la période 2004-2007.

3.4.2. Coordination

Pour assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion du programme, le Comité de pilotage doit pouvoir s'appuyer sur une équipe de coordination à même de le soutenir dans son activité et de promouvoir aussi les liaisons avec les hautes écoles, les centres de compétences, les projets et l'administration fédérale.

Financement: Une enveloppe de 2 millions de francs est prévue pour le financement de la coordination (3 postes) et le fonctionnement du programme (Comité de pilotage, symposiums, colloques, publications, etc.).

4. Planification financière du programme de consolidation⁴

En raison des mesures d'économie décidées par le Parlement, l'enveloppe initiale de 37 millions de francs prévue dans le Message FRT 2004-2007 a été réduite à 30 millions de francs. La planification financière pour les quatre volets du programme de consolidation 2004-2007 se présente comme suit :

	2004	2005	2006	2007	Total
Centres de compétence, de service et de production (CCSP)	2.0	2.0	2.0	2.0	8.0
Utilisation et maintenance des cours développés	1.0	1.8	1.8	1.4	6.0
Nouveaux projets	1.2	3.0	3.0	2.3	9.5
Services aux hautes écoles , mandats et coordination/fonctionnement du programme	0.8	1.2	1.2	1.3	4.5
	0.5	0.5	0.5	0.5	2.0
Total	5.5	8.5	8.5	7.5	30.0

Selon les conditions fixées par l'ordonnance LAU, les bénéficiaires de contributions liées à des projets doivent fournir une contribution propre, en principe de 50 pour cent. Il est admis, comme jusqu'ici, que les contributions en nature des hautes écoles sont également prises en considération (OAU, art. 45, al. 5). Cette disposition concerne les subventions pour les centres de compétence, l'utilisation et la maintenance, ainsi que les nouveaux projets. Les frais communs (activités transversales) des projets auxquels participent universités, EPF et HES pourront être pris en charge par le programme.

Les décisions de financement des CCSP et des projets, anciens et nouveaux, relèvent de la compétence de la CUS. Dans le cadre du plan financier, les décisions de financement des mandats sont de la compétence du Comité de pilotage jusqu'à concurrence de 50'000 francs et pour les montants supérieurs de la compétence du secrétaire général de la CUS. Des modifications de la planification financière des projets

⁴ Les crédits alloués pour les années 2006 et 2007 sont assortis d'une réserve pour le cas où le parlement fédéral procéderait à des coupures financières supplémentaires ainsi qu'en fonction des besoins réels et de l'évolution du programme.

(modification de la répartition du crédit accordé entre les rubriques ou entre les années) peuvent être autorisées avec l'accord du président du Comité de pilotage. La planification financière globale ne peut toutefois pas être modifiée sans l'accord de la CUS.

5. Calendrier

5.1. Appel à propositions pour les nouveaux projets de la 3^e série

20 octobre 2003	Appel à esquisses de projet
28 novembre 2003	Délai de remise des esquisses de projet
5 février 2004	Invitation à soumettre les propositions de projet (pour les esquisses sélectionnées)
15 mars 2004	Délai pour la remise des propositions de projet
Avril/mai 2004	Sélection des projets par le Comité de pilotage et proposition de financement à l'attention de la CUS
24 juin 2004	Approbation par la CUS des projets sélectionnés et des subventions accordées pour le développement de nouveaux projets
Juillet 2004	Décision d'allocation de l'OFES et démarrage des travaux de développement des projets de la 3 ^e série

5.2. Appel à propositions pour les nouveaux projets de la 4^e série

2005	Appel à esquisses de projet, sélection et décision de financement
------	---

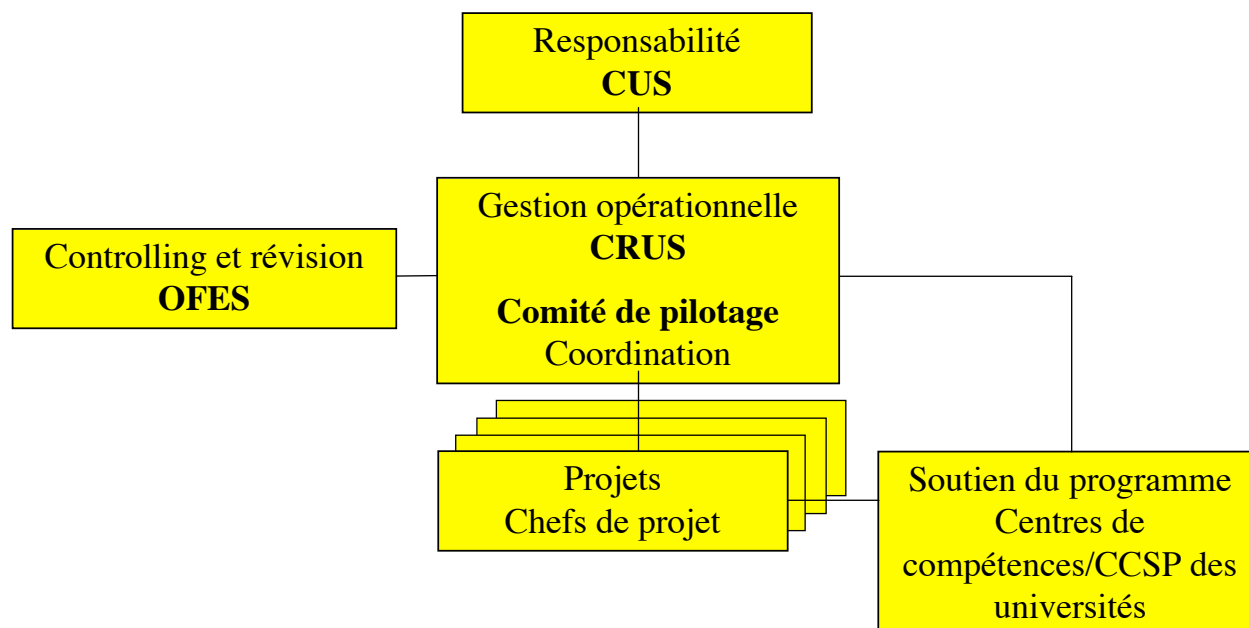
5.3. Demandes de financement pour l'utilisation et la maintenance des projets développés

Les projets des 2^e et 3^e séries (période 2000-2003) peuvent déposer une demande de financement au plus tôt trois mois avant la fin du projet.

Les projets déjà terminés et ceux qui seront terminés à la fin 2003 peuvent déposer une demande de financement jusqu'au 15 novembre 2003. Le Comité de pilotage arrêtera sa proposition de financement à la fin janvier 2004 et la CUS décidera du financement le 26 février 2004.

Pour les projets qui seront terminés ultérieurement, l'examen des demandes par le Comité de pilotage et la décision de financement de la CUS seront organisés en fonction du calendrier respectif des séances des deux organes (CUS: 24 juin ou 14 octobre 2004).

6. Organisation du programme SVC



6.1. Conférence universitaire suisse (CUS)

Selon la Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires, la CUS octroie les contributions liées à des projets (art. 6, al. 1, let. b) et assume ainsi la responsabilité du programme. Elle adopte le plan d'exécution et nomme les membres du Comité de pilotage et son président sur proposition de la CRUS. L'OFFT est également entendu pour la représentation du domaine des HES au sein du Comité de pilotage.

6.2. Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS)

Le développement de cours en ligne et leur intégration dans les curricula des universités sont des domaines éminemment académiques. Parallèlement à l'opportunité d'avoir, sur le plan local, un engagement accru des rectorats avec la création des CCSP, il est apparu judicieux que, sur le plan national, la gestion opérationnelle du programme SVC soit proche de l'organe des recteurs. Ce point de vue a reçu l'assentiment de la CRUS. Ainsi, la gestion opérationnelle du programme de consolidation SVC sera confiée à partir du 1^{er} janvier 2004 à la CRUS. Le service de coordination du programme (administration) sera rattaché administrativement à la CRUS, comme il l'est actuellement à la CUS. En outre, la CRUS assurera la liaison entre les rectorats et le programme, fonction assumée jusqu'ici par la Commission SVC, qui sera ainsi dissoute à la fin 2003.

6.3. Comité de pilotage Campus virtuel suisse

Le Comité de pilotage est responsable de l'exécution du programme. A ce titre,

- il met en œuvre le plan d'exécution pour la période 2004-2007
- il définit les critères qualitatifs pour la sélection des projets
- il lance les appels à propositions de projets
- il évalue et sélectionne les esquisses puis les propositions de projets universitaires, et propose leur financement

- il évalue les esquisses puis les propositions de projets du domaine des HES à l'attention de l'OFFT
- il suit et soutient les projets au cours de leur développement
- il définit les mandats visant à soutenir le programme et le développement des projets; il peut décider de l'attribution de mandats jusqu'à concurrence de 50'000 francs par cas
- il présente des rapports
- il informe le public

Le Comité de pilotage est composé de 8 membres, dont le président et deux experts de l'étranger. L'OFES, l'OFFT, la CRUS et la CUS y délèguent un représentant permanent à titre d'hôte. Des hôtes peuvent être invités à participer aux séances. Le Comité de pilotage peut constituer des groupes techniques. Il soumet ses propositions de financement à la CRUS à l'attention de la CUS.

6.4. Coordination du programme SVC

La tâche principale de la Coordination SVC (administration) consiste à soutenir le Comité de pilotage dans l'exécution de son mandat et à assurer la liaison avec et entre les CCSP des universités. Parmi ses autres tâches,

- il est responsable de toutes les questions liées à l'organisation du programme
- il procède à la rédaction de rapports qualitatifs et financiers
- il prépare les budgets
- il suit les mandats et les projets en collaboration avec le Comité de pilotage
- il organise des manifestations

6.5. Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES)

L'OFES est responsable de la gestion du crédit, de la révision et du reporting. A cet effet, il édicte des directives.

7. Perspectives à long terme

A l'issue du programme de consolidation, le financement des cours en ligne et leur maintenance devra être repris progressivement par les budgets ordinaires des hautes écoles. Il y aura lieu par ailleurs de rechercher une solution (éventuellement avec SWITCH) permettant de pérenniser les services de base à offrir sur le plan national indispensables au fonctionnement du SVC.

Annexes: Financement des CCSP

**Centres de compétence, de service et de production (CCSP) dans chaque haute école :
subventionnement annuel
(financement de base* = part fixe + part variable)**

	Professeurs et autres enseignants 2002**	Professeurs et autres enseignants %	Etudiants 2002-2003 ***	Etudiants %	Moyenne % Enseignants/ étudiants	Financement de base		
						Part fixe	Part variable	Total
BS	397	10.33	8'034	9.29	9.81	100'000	98'102	198'102
BE	491	12.77	11'632	13.45	13.11	100'000	131'137	231'137
FR	314	8.17	9'642	11.15	9.66	100'000	96'605	196'605
GE	797	20.73	14'114	16.33	18.53	100'000	185'293	285'293
LA	606	15.76	10'158	11.75	13.76	100'000	137'571	237'571
LU	41	1.07	722	0.84	0.95	100'000	9'509	109'509
NE	150	3.90	3'252	3.76	3.83	100'000	38'318	138'318
SG	193	5.02	4'915	5.68	5.35	100'000	53'529	153'529
USI	62	1.61	1'637	1.89	1.75	100'000	17'532	117'532
ZH	793	20.63	22'350	25.85	23.24	100'000	232'404	332'404
TOTAL UNI	3844	100.00	86'456	100.00	100.00	1'000'000	1'000'000	2'000'000

*) Les CCSP bénéficient également d'un «overhead» de 100'000 francs alloué pour chaque nouveau projet retenu.

***) Professeurs + corps intermédiaire supérieur pour les universités en équivalents plein-temps, selon données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) 2002,

****) Etudiants, selon statistique OFS 2002/2003

Aux chiffres du tableau ci-dessus s'ajoute également la part appropriée que la haute école doit prendre en charge, pour les universités selon l'art. 21, al. 2 de la loi sur l'aide aux universités (LAU) et l'art. 45 de son ordonnance.